Affichages obligatoires et gestion du dossier du personnel dans les cabinets d'avocats

À distance

Programme de la formation

Académie LX 20, quai Jean Moulin 69002 Lyon
Tél : 01 83 90 43 67 – Email : formation@lx.legal - SIRET : 827 891 599
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84691494769 auprès du Préfet de Région Auvergne Rhône Alpes

REF
MOD_2026084

LIEU
Dendreo Live

DATE et HEURE
12 janvier 2027
de 11h00 à 13h00

DUREE
2 heures

PUBLIC
Avocats et conseils juridiques

Office manager en cabinet d'avocats

Secrétaire général en cabinet d'avocats

PRE-REQUIS
La formation ne nécessite aucun pré-requis.

FORMATEUR(S)
· **DAHRI Laure** *Dirigeante et experte en gestion sociale*

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE
Anne-Claire Couvrat

REFERENT HANDICAP
Anne-Claire Couvrat

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, chaque participant sera en mesure de :

- Identifier l'ensemble des affichages obligatoires applicables au cabinet.
- Sécuriser l'élaboration et la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).
- Constituer un dossier du personnel complet et conforme pour chaque salarié du cabinet.

DESCRIPTION / CONTENU

Apports théoriques :

- Les affichages obligatoires en cabinet d'avocats : liste à jour, supports et modèles, actualisation périodique, textes de loi de référence.
- Le DUERP : fondement légal, méthode d'élaboration, mise à jour, regard à adopter selon l'activité du cabinet.
- La composition du dossier du personnel : contrat de travail signé, avenants signés, numérotés et référencés, pièce d'identité, attestation de la CPAM, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) le cas échéant, permis B si utile au poste, justificatif de domicile, RIB au format PDF au nom du salarié.
- Le volet médecine du travail, la mutuelle (attestation de renonciation le cas échéant, notice d'information) et l'adhésion à la prévoyance.
- Les risques encourus en cas de manquement : montants d'amende applicables.

Apports pratiques

- Reconstitution collective, à partir de pièces types, d'un dossier du personnel complet et conforme pour un cabinet d'avocats.
- Étude de cas chiffrée sur les conséquences financières d'un affichage manquant ou d'un dossier du personnel incomplet.
- Élaboration d'un modèle de DUERP simplifié, adapté à un cabinet de 3 à 10 avocats.

METHODE PEDAGOGIQUE

Alternance apports théoriques / cas pratiques

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Plateforme de visioconférence interactive : Dendreo Live
Support de formation complet (format PDF)
Modèle de DUERP

MODALITES D'EVALUATION

Questionnaire de positionnement et de recueil des attentes pour évaluation du niveau initial
Quiz de connaissances sur les affichages obligatoires et les pièces du dossier du personnel.
Formulaire d'auto-positionnement post-formation.

INFORMATIONS SUR L'ACCESSIBILITE

Pour tout besoin d'accompagnement ou aide spécifique lors de cette formation, notre responsable Qualité et Handicap se tient à votre disposition par mail : formation@lx.legal ou par téléphone : 01 83 90 43 67.

INFORMATIONS SUR L'ADMISSION

Inscriptions possibles jusqu'au

Pour les paiements par carte bancaire, le reçu du paiement fait foi et permet une inscription automatique dès lors qu'effectuée dans les délais impartis. Pour les paiements par virement bancaire, merci de prendre en compte les délais bancaires avant validation de votre inscription ou de privilégier la fonctionnalité de virement instantané proposé par votre banque en cas d'inscription de dernière minute.